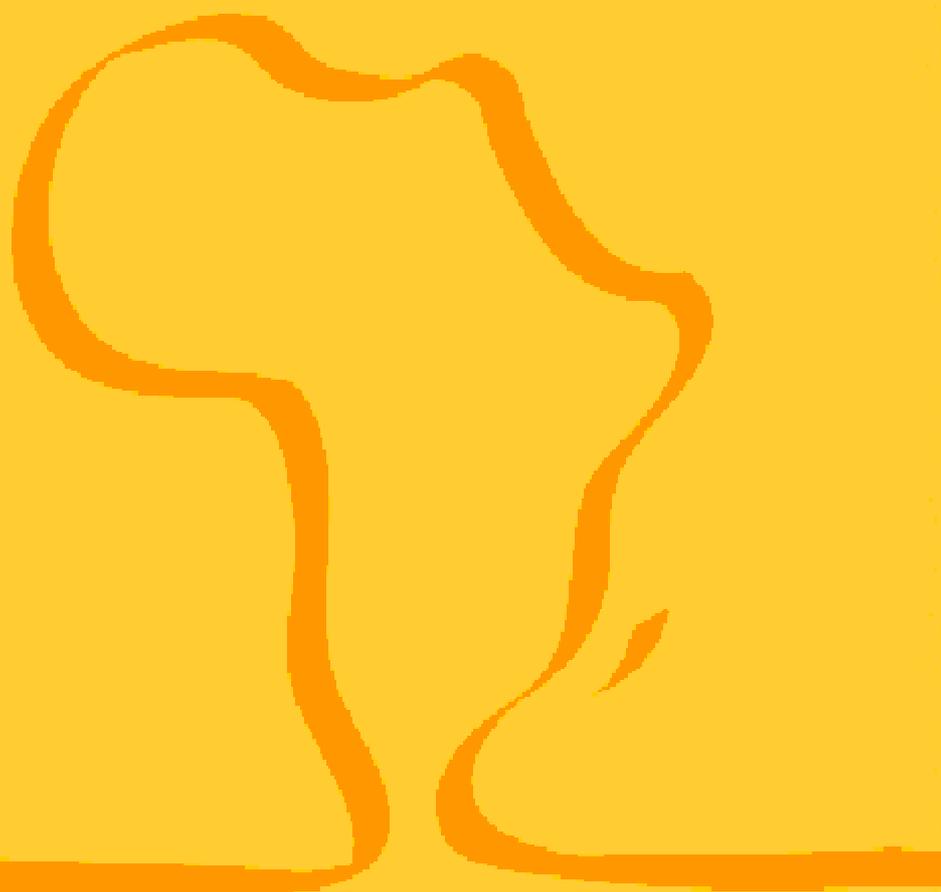


# **Pour une Afrique forte et prospère**

**Document de consultation**  
**Novembre 2004**





Pour une Afrique forte et prospère

Document de Consultation

Novembre 2004

[www.commissionforafrica.org](http://www.commissionforafrica.org)

## **DOCUMENT DE CONSULTATION**

### **L'importance de la consultation**

1. Le présent document a été élaboré en vue d'obtenir votre point de vue. Les commissaires ont débattu des idées et des propositions qui y sont présentées au cours de leur dernière réunion d'Addis-Abeba, en octobre 2004. Il s'agit d'un document de *consultation*, dont le but est de nous aider à nous concentrer sur les priorités et à évaluer la pertinence et le réalisme de certaines idées. C'est un travail en cours. Il ne s'agit pas d'un projet de rapport de la Commission. Des domaines d'action possibles, au sujet desquels la Commission aimerait recevoir des recommandations, y sont suggérés. Ces domaines d'action sont-ils bien choisis ? Dans l'affirmative, comment les développer et les faire progresser ? Avez-vous d'autres suggestions ? Quelles seraient vos priorités ? Nous avons besoin de connaître vos impressions. Nous en tiendrons compte dans le rapport et elles nous aideront à le préparer.

### **Le point de départ de la Commission : c'est le moment d'agir**

2. L'Afrique est le seul continent au monde où, ces deux dernières décennies, le revenu par habitant a baissé. Alors que le reste du monde – y compris le reste du monde en voie de développement – a enregistré une croissance économique rapide, la plupart des pays d'Afrique sont restés à la traîne, près de la moitié de leurs habitants vivant avec moins de 1 USD par jour.

3. Mais l'Afrique change. Ces dernières années, les conflits ont été beaucoup moins nombreux que pendant les années 1980 et beaucoup plus de gouvernements africains ont été élus aussi. L'Union africaine (UA) apporte une nouvelle direction politique. Par le biais du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), et de multiples autres façons au niveau national, l'Afrique prend ses problèmes économiques et sociaux en main et, d'après les indices de la Banque mondiale, la gouvernance s'est améliorée plus vite en Afrique que dans la plupart des autres régions du monde en développement. Quinze pays d'Afrique ont affiché des taux de croissance moyens supérieurs à 4 % par an pendant les années 1990. Nombre de ces pays ont bénéficié de l'aide humanitaire et la pauvreté due aux revenus a reculé pendant une période prolongée dans beaucoup d'entre eux, dont l'Ouganda et le Mozambique par exemple. Beaucoup d'éléments nous permettent d'affirmer qu'un soutien externe de grande ampleur sera beaucoup plus efficace maintenant qu'il ne l'aurait été il y a 10 ou 15 ans.

4. Cependant, les problèmes de l'Afrique – qu'ils résultent de l'histoire et de la géographie ou d'une mauvaise gouvernance, de la maladie, des conflits et des changements climatiques mondiaux – constituent un ensemble complexe d'obstacles qui ont freiné le développement. Si nous ne lui apportons pas une aide soutenue rapidement, les Objectifs de Développement du Millénaire arrêtés à l'échelon international - réduire la pauvreté de moitié partout dans le monde d'ici à 2015 - ont peu de chances d'être atteints. Un effort de petite envergure, à court terme ou fragmenté ne permettra pas d'enrayer la progression du VIH /SIDA ni les ravages de la malaria. Cela n'atténuera pas les effets des changements climatiques. Cela n'apportera pas la réponse aux problèmes de gouvernance et cela ne luttera pas non plus contre le manque chronique de paix et de sécurité qui sape les perspectives de

croissance. Cela ne donnera pas le coup de pouce dont les infrastructures ont impérativement besoin pour que l'Afrique entre en phase de croissance. Cela ne résoudra pas non plus le problème du manque d'institutions saines et de personnel formé qui décourage les investisseurs nationaux et étrangers et empêche les services sanitaires, éducatifs et autres, de toucher les pauvres.

5. Ainsi, la Commission estime qu'il est temps que la communauté internationale soutienne les efforts de l'Afrique et unisse ses forces, à beaucoup plus grande échelle, pour aider l'Afrique à surmonter les obstacles auxquels elle fait face. Attendre plus longtemps ne fera que rendre les problèmes futurs plus difficiles à gérer, voire irréversibles dans certains cas. Nous devons, dès maintenant, prendre des mesures radicales pour aider l'Afrique à entrer dans la phase de croissance et de développement auto-entretenu où l'aide humanitaire sera moins nécessaire.

### **Le rôle de la Commission – Travailler en partenariat avec l'Afrique**

6. La Commission pour l'Afrique a été créée au printemps 2004. Son objectif est de faire naître des idées et de promouvoir des actions susceptibles d'aider l'Afrique à devenir puissante et prospère. La Commission est un organisme indépendant composé de dix-sept commissaires, dont neuf Africains. Elle publiera son rapport d'activité au printemps 2005. Le défi qui se présente à la Commission pour l'Afrique consiste à présenter des propositions complètes, cohérentes et pratiques de mesures pouvant être prises par la communauté internationale et pouvant, sous la direction de l'Afrique, accélérer la croissance et le développement durables de l'Afrique. Elle contribuera à promouvoir et instaurer une nouvelle relation entre le monde riche et l'Afrique, fondée sur des objectifs communs et le partenariat.

7. C'est à l'Afrique, ses habitants, ses pays et ses institutions panafricaines qu'il revient de décider de la voie à suivre. Les propositions de la Commission appuient ces efforts, y compris par le biais de l'Union africaine et du NEPAD. La Commission a consulté des organisations gouvernementales et non gouvernementales, en Afrique et ailleurs. Le travail de la Commission s'appuie également sur le Plan d'action pour l'Afrique du G8, arrêté en réponse au NEPAD.

### **Des actions complètes répondant à des besoins précis**

8. Au cours de sa réunion d'Addis-Abeba, la Commission a débattu d'un ensemble de propositions qui feront l'objet d'un examen plus poussé et d'une consultation. Elle cherchera à les affiner pendant la procédure de consultation. Les commentaires sur le contenu précis des propositions ainsi que sur leur orientation générale sont les bienvenus. Si les propositions étaient mises en œuvre en même temps, l'impact de chacune serait renforcé. Mises en œuvre ensemble dans un environnement de bonne gouvernance, d'institutions solides, de paix et de sécurité, elles contribueraient à la croissance économique et au développement humain individuel.

9. Le rapport tiendra compte des changements actuellement en cours dans la structure de la société africaine, à savoir, notamment, la croissance de la population et l'exode rural, et y répondra. Ces deux facteurs ont un impact culturel, social et

économique profond. Parce que la démographie de l'Afrique change – la moitié de la population du continent a actuellement moins de 15 ans – les propositions devront répondre aux besoins de la partie jeune de la population africaine. Dans une large mesure, les propositions devraient avoir pour objectif de donner aux jeunes d'Afrique la possibilité de choisir leur vie.

10. La Commission reconnaît que chaque nation d'Afrique a ses propres problèmes économiques et sociaux et que l'histoire, la géographie et la culture varient considérablement d'un endroit à l'autre du continent. Elle a pour intention de veiller à ce que ses recommandations tiennent compte des cultures de l'Afrique et les respectent. En particulier, il doit y avoir une réponse africaine à la question de l'objectif du développement, et cette réponse suppose une définition africaine de la communauté, de la dignité et du bien-être. La dernière partie du rapport sera consacrée à un examen des ressources nécessaires. Le rapport montrera que l'Afrique est en mesure de faire bon usage d'une augmentation des ressources de l'ampleur suggérée. Nombre des recommandations seront axées sur l'amélioration de la qualité des institutions du continent et de la formation de ses habitants et, plus généralement, de leurs capacités, ce qui permettra d'effectuer un usage plus efficace et plus productif des fonds supplémentaires mis à disposition pour le développement.

11. Une des questions auxquelles se heurte la Commission est la suivante : comment parvenir à des solutions qui soient suffisamment radicales pour faire une différence réelle pour les habitants d'Afrique, mais pas au point d'être jugées politiquement inacceptables par les nations donatrices ? Vos suggestions sur la manière de parvenir à cet équilibre seraient particulièrement bienvenues.

### **La volonté d'agir**

12. Le rapport proposera des mesures pouvant être prises par l'Afrique et la communauté internationale. Ce rapport étant destiné à servir de base aux propositions devant être présentées aux sommets du G8, de l'UE et du projet Millénaire en 2005, il insistera en particulier sur les mesures que les pays riches peuvent prendre pour soutenir l'Afrique. Pour que ces mesures soient crédibles, les pays riches doivent tenir leurs engagements actuels – et, en particulier, arrêter un calendrier pour parvenir à consacrer 0,7 % de leur PIB à l'aide au développement. Les pays riches n'ont jamais été plus riches qu'ils le sont actuellement, mais la part de leur PIB consacrée à l'aide au développement se situe à 0,25 %, soit environ la moitié de son niveau de 1960.

13. Bien que le rapport soit axé sur ce que les gouvernements des pays riches peuvent faire pour aider l'Afrique dans son développement, le secteur privé international, la société civile et la population des pays riches peuvent eux aussi apporter une contribution énorme. La procédure de consultation de la Commission ne vise pas seulement à faire des recommandations, elle a également pour but d'amener les participants au débat de la Commission à déterminer ce qu'eux-mêmes, et pas seulement les autres, doivent faire pour contribuer à la mise en pratique des mesures proposées.

14. La difficulté que suppose la création d'un engagement durable provient en partie de la nécessité d'amener les pays riches à voir l'Afrique et son développement comme un problème d'ordre national. La Commission travaille en étroite

collaboration avec le secteur privé international et le secteur privé africain en vue d'obtenir des opinions sur ce que non seulement les gouvernements mais également le secteur privé devraient faire. Cela porte ses fruits et les résultats seront diffusés à un niveau plus large au cours des prochaines semaines. La Commission consultera également la société civile des pays riches et de l'Afrique sur des propositions visant à susciter une plus forte participation et à sensibiliser davantage aux difficultés de l'Afrique. Ces propositions pourraient viser, par exemple, les enseignants bénévoles, les experts financiers, les scientifiques, etc. De même, des partenariats entre des écoles des pays riches et l'Afrique pourraient être créés. La Commission serait ravie qu'on lui donne des idées dans ces domaines.

15. Dans le passé, le manque de volonté politique a freiné les initiatives. L'année 2005 représente une occasion unique de créer cette volonté politique. Les Nations unies feront le bilan sur l'avancement des Objectifs de Développement du Millénaire au sommet du Millénaire et proposeront un plan d'action mondial. Le Royaume-Uni assumera la présidence du G8 et de l'Union européenne, et l'Afrique sera au centre du programme. Ce sera en outre le 20<sup>e</sup> anniversaire de Live Aid, événement qui a amené, en juillet 1985, les habitants du monde riche à reconnaître les problèmes de l'Afrique et à embrasser sa cause, dans un sentiment d'humanité commune. Les propositions de la Commission soutiendront tout cela et si ce sentiment d'humanité commune peut renaître en 2005, nous pourrons jeter les fondations d'une nouvelle relation entre les pays riches et l'Afrique.

16. Dans tous les domaines d'action envisagés ci-dessous, nous espérons que ceux qui répondront à ce document de consultation feront des suggestions sur la manière d'atteindre les objectifs.

## **RÉSUMÉ DES DOMAINES D'ACTION POSSIBLES**

Les propositions de la Commission devraient viser à promouvoir la croissance économique et le développement humain individuel, étayés par une bonne gouvernance et des institutions solides, la paix et la sécurité. Les neuf grandes catégories de recommandations à ce jour identifiées sont liées et suivent la structure du travail de la Commission : la gouvernance, la paix et la sécurité, le développement humain, la culture et l'inclusion, les chances et la croissance, l'aide humanitaire et l'allègement de la dette. Chacune de ces catégories peut également se décomposer en plusieurs domaines d'action potentiels.

### **GOVERNANCE, PAIX ET SÉCURITÉ**

#### **1. La construction d'États efficaces**

L'État joue un rôle central dans la promotion du développement économique et humain, mais il le joue souvent mal, en raison de la mauvaise gouvernance et d'une capacité insuffisante. Si cela ne change pas de manière notable, les efforts de développement ont peu de chances d'aboutir. Le NEPAD a insisté sur le fait que ces difficultés sont à l'origine de nombre des problèmes de développement de l'Afrique. Il a proposé le Mécanisme d'examen par les pairs africains (APRM), qui est actuellement en cours de mise en œuvre. La Commission aimerait recevoir des recommandations d'actions axées sur des manières spécifiques de renforcer la gouvernance et les capacités, notamment en vue de :

- Obtenir de la communauté internationale qu'elle apporte un soutien marqué et opportun à l'APRM ainsi que des fonds pour s'attaquer aux problèmes de gouvernance et de capacité identifiés dans ses conclusions. Par exemple, les donateurs devraient apporter une aide prévisible et prolongée en matière de dépenses courantes, afin de permettre aux gouvernements d'attirer, de motiver et de fidéliser le personnel qualifié.
- Axer les institutions financières internationales (IFI) sur la construction d'États efficaces, qui se mettent au service de leurs citoyens et qui favorisent le développement. Il faudrait par exemple trouver des moyens fiables, justes et efficaces de trouver des fonds afin que, à mesure que la croissance se consolide, l'Afrique puisse cesser de dépendre de l'assistance extérieure et répondre devant ses citoyens des ressources publiques obtenues d'eux. Les IFI devraient également contribuer à la mise en place de systèmes sains, efficaces et responsables pour l'affectation des dépenses et la promotion de leur utilisation efficace.
- Soutenir les initiatives en faveur d'une résurgence de l'enseignement supérieur en Afrique, y compris l'utilisation de réseaux sud-sud. Il existe un certain nombre d'initiatives prometteuses dans le secteur privé comme dans le secteur public et la Commission réfléchira à des manières de les soutenir. Le soutien à la science et à la technologie revêt une importance particulière. Il en résultera un renforcement des institutions gouvernementales et non gouvernementales pouvant contribuer à responsabiliser les gouvernements.

- Soutenir des mécanismes facilitant la participation de la diaspora à la construction de l'État. Cela contribuerait à remédier à certaines des causes de la fuite du capital financier et humain.

## **2. Augmentation de la transparence et réduction de la corruption**

Un manque de transparence dans la façon dont les gouvernements travaillent et affectent et appliquent les budgets peut encourager la corruption. Pour les citoyens, cela signifie également qu'il leur est difficile d'obtenir des gouvernements qu'ils répondent de leurs actes. La transparence peut être un puissant mécanisme d'amélioration de la manière globale dont le gouvernement gère le pays et de la participation des groupes exclus, y compris les femmes. Le manque de transparence au niveau des revenus, notamment dans le secteur des ressources naturelles, peut contribuer aux conflits. La Commission aimerait recevoir des recommandations d'action axées sur des manières spécifiques d'augmenter la transparence et de réduire la corruption, notamment en vue de :

- Renforcer le processus d'élaboration de stratégies communes de lutte contre la pauvreté, encourager la participation publique à ces stratégies et promouvoir une affectation transparente des budgets qui leur sont consacrés.
- Offrir un appui politique marqué à l'Initiative pour la transparence des industries extractives, afin d'encourager sa mise en œuvre plus large et de mobiliser des fonds pour le renforcement des capacités dans le but de favoriser sa mise en œuvre.
- Promouvoir l'application des principes de transparence à d'autres secteurs.
- Promouvoir des programmes d'agrément en Afrique afin de freiner le commerce clandestin du bois, ainsi que la prise de mesures par le reste du monde pour empêcher l'importation de bois clandestin.
- Promouvoir une plus grande transparence des fonds versés par les IFI et les agences de crédit à l'exportation, et encourager l'adoption de politiques favorisant, plus généralement, la transparence des achats au sein de l'administration.
- Adopter des mécanismes beaucoup plus solides pour la recherche et le rapatriement des actifs acquis illégalement.
- Mettre des ressources à disposition pour améliorer la mise en œuvre des conventions actuellement en vigueur sur la corruption, et soutenir les efforts de l'Afrique dans la lutte contre la corruption et le blanchiment de fonds.
- Renforcer la qualité et l'utilisation des données en Afrique, par la promotion des initiatives actuelles relatives à l'amélioration de la capacité statistique, au renforcement de la demande d'analyse (recours à des processus tels que les études d'impact sur la pauvreté et sur la société, par exemple) et à la coordination et par la simplification des systèmes d'information et de surveillance des donateurs.

## **3. La promotion de la paix et de la sécurité**

Les conflits ont des effets dévastateurs qui se font sentir dans tous les autres domaines du développement. La Commission a l'intention d'axer ses efforts sur la prévention. La manière la plus efficace d'empêcher les conflits consiste à promouvoir le

développement, qui est l'objectif sous-tendant l'intégralité du rapport. La communauté internationale peut également prendre des mesures spécifiques pour réduire le risque de conflit. En outre, une action directe peut accomplir beaucoup en termes de résolution des conflits et de reconstruction post-conflit. Dans tous les aspects touchants aux conflits, les institutions africaines devraient jouer le plus grand rôle dans la définition et la légitimation des interventions. La Commission continuera à travailler avec l'UA et le NEPAD à la préparation de propositions spécifiques sur la meilleure manière de les aider dans leurs efforts. La Commission aimerait recevoir des recommandations d'actions axées sur des manières spécifiques de renforcer la paix et la sécurité, notamment en vue de :

- Prendre des mesures radicales pour empêcher les conflits en :
  - i. adoptant une définition commune des « ressources des conflits » et en promouvant des mesures visant à contrôler leur commerce (en s'appuyant sur l'expérience acquise dans le cadre du Kimberley Process pour les diamants) ;
  - ii. améliorant la réglementation des prêts commerciaux adossés à des ressources ;
  - iii. promouvant un traité international sur le commerce des armes afin de contrôler les petites armes et les armes légères ;
  - iv. resserrant les accords relatifs à la réglementation du courtage d'armes (territorial et extraterritorial) par, par exemple, la création d'un système d'immatriculation des courtiers et des transitaires ;
  - v. offrant un financement souple pour rendre les organisations africaines mieux en mesure d'adopter des systèmes d'alerte rapide et de médiation.
  
- Apporter une contribution efficace à la résolution des conflits en :
  - i. aidant les Nations unies et les organisations régionales et sous-régionales africaines au niveau de la clarification des rôles, de la légitimité politique et des processus d'intervention ;
  - ii. soutenant les initiatives de l'UA relatives au maintien de la paix (en vue, par exemple, de s'attaquer aux problèmes de logistique) et à l'amélioration de l'efficacité de la réponse de la communauté internationale (rôle des forces de réaction rapide, par exemple) ;
  - iii. renforçant la capacité à long terme de l'UA/du NEPAD et de l'appareil sous-régional de maintien de la paix et de la sécurité, en apportant un financement et un appui plus prévisibles et plus souples au renforcement de la capacité du personnel par exemple.
  
- Promouvoir la construction efficace de la paix après les conflits en :
  - i. soutenant le travail de l'UA/du NEPAD en matière de coordination et de planification de la construction de la paix après les conflits ;
  - ii. revoyant la démarche du FMI/des IFI en matière de plafonds de dépenses, afin de pouvoir consacrer plus de fonds à la reconstruction des services de base ;
  - iii. promouvant le « maintien de la paix favorable au développement » – le savoir-faire en matière de développement parallèlement aux forces de maintien de la paix.

## **DÉVELOPPEMENT HUMAIN, CULTURE ET INCLUSION**

#### **4. L'amélioration de systèmes de santé publique ouverts à tous**

La lutte contre le VIH/SIDA revêt une importance particulière pour le développement économique et humain de l'Afrique. Nous n'avons pas encore conscience de l'énormité de la situation. Si nous n'investissons pas lourdement maintenant, le VIH/SIDA continuera à détruire le tissu social. Mais aucune initiative de lutte contre une maladie ou une affliction donnée ne sera efficace si les systèmes de santé publique ne fonctionnent pas. Les propositions portent donc principalement sur le développement de l'efficacité de ces systèmes. Il est impératif que ces services soient abordables ou, dans certains cas, gratuits pour les pauvres. L'expérience montre que les systèmes fonctionnent mieux lorsqu'ils sont obligés de rendre des comptes aux communautés locales. Les pays riches devraient donner la preuve de leur engagement en apportant un financement rapide et total aux initiatives en place, y compris le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et la malaria (le Fonds mondial) et l'Alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation (GAVI). Mises en œuvre et associées à des améliorations des systèmes de santé, à la coordination des initiatives et à d'autres messages de prévention, ces initiatives pourraient nous faire gagner la bataille contre le VIH/SIDA, la malaria et la tuberculose. Comme dans d'autres domaines, ce type de soutien suppose un financement durable, pluriannuel et prévisible. La Commission aimerait recevoir des recommandations d'action, notamment en vue de :

##### **(i) VIH/SIDA**

- Obtenir que la communauté internationale apporte le financement nécessaire à la lutte contre le VIH/SIDA, en finançant rapidement et substantiellement les initiatives en place telles que le Fonds mondial.
- Encourager l'OMS à élaborer des directives en vue d'intégrer et d'aligner le financement de problèmes de santé spécifiques, notamment le VIH/SIDA, derrière des stratégies nationales qui engloberaient également les « 3 un » du VIH/SIDA (une stratégie nationale, un organisme de coordination et un système de surveillance).
- Axer les efforts sur la prévention, notamment chez les jeunes, en intégrant le VIH/SIDA dans les soins de santé génésique et sexuelle.
- Fournir un traitement antirétroviral par le renforcement des systèmes de santé afin d'atteindre l'objectif global « 3 x 5 » de l'OMS (y compris 2 millions sur les traitements antirétroviraux en Afrique d'ici à 2005) et élargir la couverture de manière à inclure les personnes atteintes du VIH/SIDA.

##### **(ii) Renforcement des systèmes de santé**

- Fournir une direction claire pour la coordination d'une action internationale efficace à l'appui des efforts nationaux de renforcement des systèmes de santé et de lutte contre certaines maladies en :
  - i. mettant en place des systèmes de santé efficaces par la coordination des efforts dans quatre domaines essentiels (ressources humaines, informatique, infrastructures physiques et produits de base, financement) ;

- ii. intégrant des stratégies visant à faire disparaître des maladies liées à la pauvreté et souvent négligées, dont les maladies intestinales et nutritionnelles et l'onchocercose ;
  - iii. encourageant une plus grande responsabilisation, au niveau local, des prestataires de services médicaux.
- Financer les interventions de prévention (vaccins, cantines scolaires, médecine génésique et sexuelle, etc.).
  - Promouvoir l'éducation, des femmes et des filles notamment, en matière de prévention.
  - Accorder la priorité au financement de systèmes d'alimentation en eau propre et d'installations sanitaires.
  - Améliorer la capacité d'approvisionnement, de livraison et de développement de l'Afrique (systèmes d'approvisionnement régionaux, transferts de technologie, investissements dans la science et la technologie) et d'achat en gros de médicaments et de vaccins afin que les sociétés pharmaceutiques jugent le développement et la production de médicaments valables.

## **5. Investissement dans l'éducation, des filles notamment**

L'éducation, des filles notamment, est une des activités de développement qui génèrent le plus haut retour sur investissement. Elle renforce en outre la capacité des citoyens, les pauvres en particulier, de participer à l'économie et à la société. À l'heure actuelle, il existe des initiatives intéressantes et fiables axées sur la promotion d'un enseignement de qualité gratuit pour tous en Afrique. Les pays riches devraient donner la preuve de leur engagement en octroyant les fonds nécessaires à la mise en œuvre de ces initiatives, car cela contribuerait grandement à la réalisation des Objectifs de Développement du Millénaire en matière d'éducation. Comme pour les systèmes médicaux, l'expérience montre que les systèmes d'enseignement fonctionnent mieux lorsqu'ils sont obligés de rendre des comptes aux communautés locales. Les initiatives de la proposition 1 (la construction d'États efficaces) relatives à l'enseignement supérieur auront, dès le départ, un effet positif marqué sur l'enseignement. La Commission aimerait recevoir des recommandations d'action dans ces domaines, notamment en vue de :

- Respecter les engagements pris en matière de ressources, initiative Fast Track comprise, pour l'enseignement primaire, en cherchant notamment à augmenter l'accès des filles.
- Élargir le champ d'application de l'initiative Fast Track de manière à résoudre les problèmes de la pénurie d'enseignants, des cantines scolaires et de l'enseignement post-primaire, et à développer les compétences requises.
- Soutenir l'établissement de partenariats entre les écoles et l'Afrique, tant en vue d'offrir une aide directe que pour favoriser une meilleure compréhension de l'Afrique dans les pays riches.

## **6. La lutte contre la vulnérabilité par la protection sociale**

Les pauvres d'Afrique sont particulièrement vulnérables aux risques individuels et collectifs. Le développement atténue la vulnérabilité, par le biais des infrastructures

rurales en particulier et du développement rural plus généralement. Mais il y aura toujours des membres de la communauté qui auront besoin de protection, soit par la création de programmes de travail, soit par le biais de transferts de fonds. La Commission aimerait recevoir des recommandations d'action dans ces domaines, notamment en vue de :

- Travailler avec l'UA et le NEPAD en vue de soutenir leurs initiatives en matière de protection sociale, en tenant compte des structures sociales en place. De tels programmes supposeraient un financement pluriannuel prévisible, et le risque pourrait être réparti entre plusieurs pays.
- Encourager l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'UA, le NEPAD, les agences des Nations unies et la Banque mondiale à analyser et surveiller ensemble la pauvreté et la vulnérabilité. Pour pouvoir prendre des mesures efficaces de lutte contre la pauvreté, il est nécessaire de comprendre ce qui caractérise les pauvres, la nature de leur pauvreté et l'endroit où ils se trouvent.

## **7. Respect de la culture de l'Afrique et promotion de la participation**

L'Afrique a pour tradition de rechercher des solutions communautaires aux problèmes économiques et sociaux. Une démarche de développement active suppose de travailler avec les institutions locales et de promouvoir l'inclusion. Dans ce domaine, les recommandations sont larges de nature dans la mesure où la difficulté consiste à intégrer la compréhension de la culture de l'Afrique par l'aide externe plutôt que par des initiatives culturelles spécifiques. La Commission aimerait recevoir des recommandations d'action, notamment en vue de :

- Encourager tous les donateurs à structurer leur travail en fonction de la culture africaine, ce qui suppose de travailler avec les communautés religieuses qui, par exemple, assurent environ la moitié de l'enseignement en Afrique.
- Prendre des mesures visant à favoriser une plus grande participation des communautés, femmes et jeunes compris, à l'élaboration des politiques des donateurs.
- Soutenir l'UA et le NEPAD dans les aspects de leurs activités qui touchent à la culture.
- Veiller à ce que la culture soit prise en compte dans tous les domaines d'action de la Commission.

## **CHANCES ET CROISSANCE, AIDE HUMANITAIRE ET ALLÈGEMENT DE LA DETTE**

### **8. Favoriser la croissance**

La croissance économique, avec une participation importante des pauvres, est la force la plus puissante dans la lutte contre la pauvreté. Cette croissance sera tirée par le secteur privé mais c'est l'État qui, dans une large mesure, détermine l'environnement dans lequel le secteur privé opère et dans quelle mesure les pauvres peuvent participer. Ainsi, le meilleur moteur de la croissance est l'action commune de l'État, du secteur privé et de la société civile. Nombre de grandes entreprises reconnaissent et assument leurs responsabilités envers les sociétés dans lesquelles elles exercent leurs

activités mais beaucoup devraient aller bien plus loin. La Commission intégrera dans son rapport les résultats de plusieurs études menées conjointement avec le secteur privé (sur des sujets tels que le commerce, la gouvernance, la transparence, la responsabilité des entreprises, l'administration des douanes). Les recommandations indiqueront ce que le secteur privé devrait faire. Elle reconnaît toutefois que les possibilités d'emploi des pauvres se trouvent pour l'essentiel dans les petites et moyennes entreprises (y compris les exploitations agricoles familiales) et veillera à ce que ses propositions soient structurées de manière à promouvoir un bon environnement économique pour tous. Le commerce peut tirer la croissance. Les propositions couvrent non seulement l'accès aux marchés des pays riches mais également, ce qui est tout aussi important, le renforcement de la capacité de participer au commerce. La Commission aimerait recevoir des recommandations d'action dans ces domaines, notamment dans les buts suivants :

**(i) Le climat des investissements pour la croissance, infrastructures comprises**

- Offrir un soutien financier à long terme substantiel (dépenses courantes comprises) aux programmes d'infrastructures du NEPAD et des organisations économiques régionales. Travailler avec l'UA, le NEPAD et les pays africains en vue d'identifier des mécanismes de financement des infrastructures locales et régionales appropriés, avec une forte participation des Africains à leur gouvernance. Ces mécanismes permettraient de veiller à ce que les programmes d'infrastructure soient adaptés aux besoins de développement (ruraux, nationaux et internationaux) au lieu de soutenir les « projets de prestige » et soient écologiquement et socialement responsables.
- Soutenir les programmes agricoles du NEPAD et la reconstruction des services de recherche-développement et des services logistiques de l'Afrique, capacité des universités comprises.
- Apporter un soutien financier au dispositif du NEPAD relatif au climat des investissements.
- Améliorer le rôle des remises de fonds dans l'économie africaine, par l'amélioration du climat des investissements.

**(ii) Commerce**

- Offrir une direction politique afin que le Doha round produise les résultats escomptés en termes de développement, y compris la réforme agricole de l'OCDE qui s'attaque vigoureusement aux problèmes des subventions et des obstacles tarifaires et non tarifaires. La Commission présentera des propositions de réduction rapide et programmée des subventions qui contribuent à la surproduction, dans les pays riches, de produits pour lesquels l'Afrique possède un avantage comparatif. Elle proposera également des mécanismes d'identification et d'élimination rapide des obstacles non tarifaires ennuyeux, y compris ceux qui résultent d'une application agressive et bureaucratique des règles d'origine.
- Le rythme et le mode de réduction des obstacles tarifaires en Afrique est une décision de développement qui doit être soigneusement étudiée. La Commission demande si la réciprocité par les pays africains doit constituer une condition de réduction des obstacles imposés par les pays riches.
- Insister pour maintenir ou améliorer l'accès préférentiel de l'Afrique jusqu'en 2015 dans le contexte global de la réduction des obstacles, c'est-à-dire exonérer l'Afrique des obstacles à l'exportation vers les pays riches.

- Réfléchir à des mécanismes de soutien aux ajustements commerciaux, y compris la protection des vulnérables et des pauvres.
- Soutenir les mesures de facilitation des échanges (en favorisant le respect des normes de qualité, par exemple) et l'intégration régionale.

### **(iii) Emploi**

- Encourager les liens entre les entreprises du secteur privé et les petites et moyennes entreprises (PME), ainsi que les partenariats (Global Business Coalition on HIV/AIDS, par exemple).
- Promouvoir le rôle de créateur d'emplois du secteur privé, en accordant une attention particulière aux groupes exclus, y compris les femmes et les jeunes (soutien au réseau d'emploi des jeunes de l'OIT/l'UA, par exemple).

## **9. Construire une nouvelle vision de l'aide au développement**

Les ressources de l'ampleur requise ne peuvent pas venir de l'Afrique seule. Ses ressources externes annuelles doivent au moins doubler, et rapidement, si l'Afrique veut avoir une chance d'atteindre les Objectifs de Développement du Millénaire. Il s'agit des ressources globales minimum nécessaires pour atteindre les Objectifs de Développement du Millénaire. En même temps, nous pouvons être certains que des ressources de ce niveau seront utilisées avec efficacité : la Commission en réunira les preuves. Si ces ressources étaient principalement consacrées aux infrastructures (y compris rurales), à la santé et à l'éducation, elles pourraient représenter une augmentation de 50-75 % en moyenne du financement public dans ces domaines, ce qui est compatible avec plusieurs estimations des ressources nécessaires pour atteindre les Objectifs de Développement du Millénaire dans des domaines spécifiques. Il s'agirait d'un programme de ressources axé sur la croissance et la participation des pauvres. La Commission aimerait recevoir des recommandations d'action, notamment sur la manière de :

### **(i) Volumes d'aide au développement**

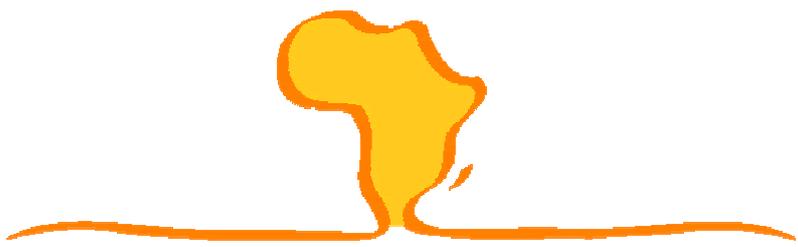
- Doubler l'aide au développement octroyée à l'Afrique par rapport aux niveaux de 2004, à partir de 2006, avec une augmentation soutenue au cours des années suivantes. Le G8, qui consacre à l'aide au développement une part moyenne de son PIB nettement inférieure à celle de la plupart des autres pays riches, devrait notamment se charger de cette augmentation. La majorité des fonds devraient passer par les canaux multilatéraux et bilatéraux actuels mais des ressources substantielles devraient être consacrées aux programmes identifiés et l'Afrique devrait être nettement plus impliquée dans les décisions de mise en œuvre.
- Mettre en œuvre les dispositifs de financement internationaux afin de permettre le groupement de l'aide et les interventions urgentes, et encourager le développement d'autres mécanismes de financement innovants (taxes sur l'énergie, mouvement des capitaux, etc.).
- Tenir les engagements pris en matière de financement des initiatives, y compris dans les domaines de la santé et de l'éducation.
- Augmenter très vite l'aide aux pays en progression rapide, afin de construire des États efficaces et de trouver des moyens de soutenir l'accélération des pays à progression plus lente.

**(ii) L'allégement de la dette**

- Obtenir des fonds du G8/de l'UE et faire un meilleur usage de l'or du FMI, afin de continuer à alléger la dette, et annuler le service de la dette multilatérale de 100 % au sein des pays pauvres très endettés (PPTE) et ailleurs.
- Augmenter les subventions afin de limiter la poursuite de l'endettement.

**(iii) Qualité de l'aide au développement et modalités de versement**

- Convenir d'un cadre global de responsabilités mutuelles pour une aide plus souple, à long terme, moins conditionnelle, plus prévisible et alignée derrière les systèmes nationaux.
- Créer un dispositif de versement rapide des subventions afin d'atténuer le coût des chocs du commerce international et des catastrophes naturelles.
- Travailler avec les institutions financières internationales afin de veiller à ce qu'elles puissent appliquer ces mesures efficacement, ce qui suppose une participation plus soutenue de l'Afrique aux institutions internationales à l'extérieur de l'Afrique et le renforcement de la Banque de développement africaine.



**La Commission pour l'Afrique**

**Commission for Africa**  
20 Victoria Street  
London, SW1H 0NF

+44 0207 0230000

[www.commissionforafrica.org](http://www.commissionforafrica.org)